

Chères Arignacoises, Chers Arignacois,

En 2024 d'importants travaux ont été réalisés dans notre commune : réfection de l'école, création de la piste de Ménac et achèvement du chantier d'eau et d'assainissement.

Plusieurs opérations sont à venir pour 2025 : poursuite et intensification du fleurissement, table d'orientation au Castela, goudronnage des rues, ralentisseurs route de Tarascon et mise en place d'une zone 30, réflexion sur le projet d'habitat inclusif.

Le tout, comme nous nous y étions engagés, sans augmentation d'impôts.

Meilleurs vœux à toutes et à tous !

*Le Maire,
Philippe PUJOL*

Bulletin municipal ARIGNAC Janvier 2025

CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal du 29 Mai 2024

DELIBERATION CREATION POSTE SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Loi n°2023-1380 du 30/12/2023, qui vise à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, prévoit qu'il soit requalifié en « Secrétaire Générale de Mairie » dans les communes de moins de 3500 habitants.

Il convient de délibérer sur la création de ce poste.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant des subventions à allouer aux associations au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, il décide donc l'attribution des montants suivants :

Associations communales	Montant Subvention
Coopérative scolaire	720 €
Comité des fêtes	5 000 €
Foyer Rural	500 €
ACCA	630 €
Pétanque Arignacoise	810 €
Pâte à chou-fleur	700 €
Peña Flamenca	500 €
SOUS-TOTAL	8 860 €

Associations Extérieures	Domiciliation	Montant Subvention
Amicale sapeurs-pompiers	Tarascon	50 €
Autour du Sédour	Surba	450 €
Croix Rouge	Tarascon	50 €
Restaurants du cœur	Varilhes	50 €
UST XV	Tarascon	300 €
SOUS- TOTAL		900 €

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Conseil municipal du 26 Septembre 2024

DELIBERATION TARIF CANTINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre prestataire « Ariège Restauration », eu égard les prix des matières premières, a augmenté ses tarifs d'environ 5 % depuis le 1^{er} Janvier 2024.

La Commune a pris en charge cette augmentation jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/2024.

Dans le contexte économique actuel, les Finances Communales ne peuvent plus absorber cette augmentation.

Le tarif par repas à compter de la rentrée scolaire 2024 sera donc augmenté de 5%. Il passera de 3,05 € à 3,20 €.

Ainsi, sur les 4,42 € facturés par le prestataire :

- 1,22 € sont pris en charge par la Commune via le CCAS **soit 29 % du tarif.**
- 3,20 € sont pris en charge par les Familles

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.



DELIBERATION AVIS SUR LA MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS-PYRENEES AU SEIN DU SMDEA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées souhaite modifier son périmètre d'adhésion au sein du SMDEA (*à savoir 31 communes sortantes et 2 entrantes*). Selon les statuts du SMDEA, chaque membre doit émettre un avis quant à cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à la modification du périmètre du SMDEA.

Délibération votée : 11 voix POUR

1 voix ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

- **Point Travaux École**

Une enveloppe supplémentaire de travaux est à débloquer pour l'École pour un montant HT de 32 000 €.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- **Taux Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi)**

Le SMECTOM a voté le taux de la part variable de la TEOMi, celui-ci sera donc de 45 %. Cette taxe sera mise en place définitivement en 2025. La Communauté de Communes s'est positionnée contre le montant de ce taux au moment du vote.

Pour rappel : Cette taxe comprendra désormais deux volets, une part fiscale et une part variable :

- La part fiscale est calculée sur la valeur locative du logement ou du local (Base de la Taxe Foncière × le taux de TEOM – 55%)
- La part variable est calculée en fonction du volume des ordures ménagères produit sur une année civile (volume de déchets × nombre de sorties × prix au litre*)

* Décidé chaque année par les élus du Smectom, celui de 2025 sera voté avant la fin du premier trimestre.

- **Travaux Chemin de Ménac**

Le tracé du Chemin de Ménac a dû être modifié en deux endroits compte-tenu de la topographie des lieux :



- **Parcelles LAVIGNE**

Le chemin emprunte plus de superficie que prévue sur la parcelle de Mme LAVIGNE.

Il est convenu de lui donner en compensation deux parcelles communales adjacentes aux siennes.

- **Parcelles DE MACEDO**

Le chemin emprunte également plus de superficie que prévue sur des parcelles de M. DE MACEDO. Il est convenu de lui acheter une partie (189 m² à 45€ le m²) et de compenser le restant par une partie d'un ancien chemin communal, inutilisé, qui traverse ses parcelles.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION ELECTION ADJOINT

Monsieur Daniel GONCALVES a présenté sa démission du poste de 2^{ème} Adjoint au Maire ainsi que du Conseil Municipal. Monsieur le Préfet de l'Ariège a accepté cette démission en date du 16 Octobre 2024.

Dans le cadre de la démission d'un adjoint, il convient de procéder à plusieurs actes :

1) *Élection ou Réduction du nombre d'Adjoints*

Le Conseil Municipal décide de supprimer ce poste et de fixer le nombre d'adjoints à trois. Ainsi,

- ☞ Mme Stéphanie ORUS monte au 2^{ème} rang,
- ☞ Mme Mélanie MEHL monte au 3^{ème} rang.

2) *Désignation des délégués représentatifs*

▶ *Délégués SMDEA 09*

- Monsieur GALY Bernard, Titulaire
- Mme ORUS Stéphanie, Suppléante.

▶ *Délégué Agent et Conseiller de Prévention*

- Monsieur PIQUEMAL Mathias.

3) *Désignation des délégués Commissions Communales*

▶ *Conseil d'Administration de la Régie Municipale d'Électricité*

Suite aux décès de M. COSSAIS et de M. CONTE et à la démission de Monsieur GONCALVES, il convient de nommer trois membres :

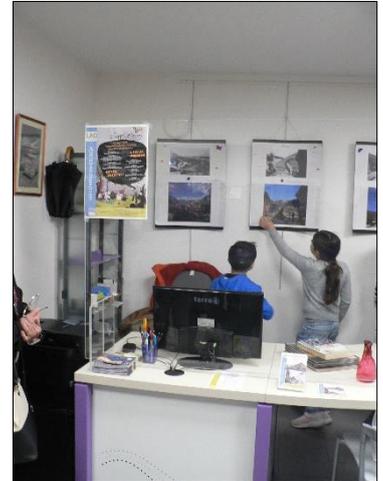
- Madame Catherine ESTEVE ;
- Madame Anny SVETZ ;
- Madame Mélanie MEHL.

▶ *Commission Finances*

- Madame Patricia BORGES.

▶ *Commission Recrutement du Personnel*

- Monsieur PIQUEMAL Mathias.



DELIBERATION CONVENTION DE MANDAT (TRAVAUX DE VOIRIE EN 2025) COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes est autorisée à réaliser, par voie de mandat, les travaux de voirie de ses communes membres. Cette démarche permet aux communes de disposer d'un subventionnement majoré dans le cadre de la DETR intercommunale.

Compte-tenu des travaux de goudronnage du Chemin des Carrières prévus en 2025, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention Intercommunale.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DEBAT MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PADD DU PLUI-H (*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat*)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la prise de compétence PLUi par la Communauté de Communes du Pays de Tarascon depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dans un souci de collaboration étroite avec tous les élus communaux lors des travaux d'élaboration de ce document d'urbanisme, les conseils municipaux doivent débattre du PADD (*Projet d'Aménagement et de Développement Durable*) **avant qu'il soit débattu en conseil communautaire.**

Ce débat a porté sur le contenu du projet PADD du futur PLUi-H dans sa version stabilisée au 16 septembre 2024 et notamment de ses orientations générales et de ses objectifs chiffrés, définis en trois axes comme suit :

- **Axe « HABITER » : Habiter et préserver les espaces**

Pour valoriser le paysage, assurer la préservation et la valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers et garantir la diversité multifonctionnelle, identité forte de la ruralité du Pays de Tarascon.

- **Axe « CONCILIER » : Concilier les usages et les voisinages**

Déployer et organiser un projet de territoire valorisant le cadre de vie, améliorer le bien-vivre et conserver la solidarité entre populations et la qualité de voisinage.

- **Axe « DEVELOPPER » : Valoriser et faire évoluer le territoire**

Développer toutes les économies du territoire, organiser les mobilités et les services en adéquation avec les besoins et préserver et valoriser les ressources et le patrimoine.



Conseil municipal du 25 Novembre 2024

CENTRE DE GESTION 09 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Décret n° 2022-581 du 20 Avril 2022 instaure la possibilité pour les Collectivités de participer financièrement aux contrats santé et prévoyance de leurs Agents.

À ce jour, la Commune participe à hauteur de 6 € mensuel pour tout Agent justifiant d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Ce décret vise à instaurer une égalité entre les Agents et à réduire la précarité. Les Collectivités peuvent choisir entre :

- La labellisation : *les agents sélectionnent eux-mêmes un contrat individuel labellisé.*
- Ou la convention de participation : *plusieurs organismes d'assurance ont été mis en concurrence par le Centre de Gestion pour proposer de meilleurs contrats aux Communes.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- De retenir pour le risque prévoyance : la convention de participation du Centre de gestion bien plus avantageuse pour les Agents.
- De fixer le montant unitaire de participation de la Collectivité par Agent et par mois à compter du 1^{er} Janvier 2025, comme suit : 50 % de la cotisation de l'agent pour le risque prévoyance.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION : ADMISSION EN NON-VALEUR

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il convient règlementairement de comptabiliser en non-valeurs des créances ou des reliquats inférieurs à 50 € qui ne peuvent faire l'objet d'aucun encaissement du fait de l'insolvabilité du redevable ou de sa non-localisation.

Le Comptable Public nous a donc transmis la liste des admissions en non-valeurs qu'il juge irrécouvrables afin que le Conseil décide d'annuler tout ou partie de ces créances.

Après en avoir délibéré, ce dernier DÉCIDE qu'au vu des montants et des personnes concernées, la Commune se chargerait dans un premier temps d'effectuer des relances avant d'annuler définitivement les dettes.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION : FIXATION DUREE D'AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite du passage de la nomenclature comptable M14 à la M57, certaines dépenses d'investissement sont maintenant amortissables. C'est le cas pour les travaux du SDE 09.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de fixer l'amortissement de ces travaux à une durée à 5 ans.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DECISION MODIFICATIVE

Il est exposé au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

- Mouvement de crédit en Section de Fonctionnement entre les comptes :

681-042 de + 12 800 €
624 de - 300 €
023-042 de - 12 500 €

- Mouvement de crédit en Section d'Investissement entre les comptes :

021-040 de - 12 500 €
2804182-040 de + 12 500 €

Le détail des articles concernés est consultable sur les documents budgétaires en mairie.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION : ADMISSION EN NON-VALEUR

Comme exposé précédemment il convient de comptabiliser les créances douteuses qui ont des incidences comptables. En effet, les créances peuvent revêtir un caractère « douteux » voir « irrécouvrable » pour diverses raisons (*difficultés financières, ...*). Elles représentent donc une perte éventuelle et doivent être provisionnées.

Au vu de la procédure de recouvrement effectuée par le Comptable Public et des résultats obtenus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de provisionner 358 € sur l'exercice 2024.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.



DELIBERATION : MUTUALISATION GARANTIE RURALE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle la compétence PLUiH (*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat*) de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon depuis le 1^{er} Janvier 2018.

Le PLUiH est un document d'urbanisme élaboré à l'échelle intercommunale qui, une fois approuvé, s'appliquera sur le territoire de toutes les Communes du Pays de Tarascon, à la place des documents d'urbanisme communaux en vigueur.

La réalisation du PLUiH permettra d'établir un projet « global » permettant de gagner en cohérence dans la conduite du projet de territoire et dans la gestion des sols.

Depuis le mois de décembre 2022, la Communauté de Communes du Pays de Tarascon et les Communes membres travaillent donc sur le futur PLUiH.

Celui-ci est élaboré en cohérence avec les textes législatifs, dont la Loi Climat et Résilience et la Loi ZAN. Celle-ci fixe un objectif de zéro artificialisation nette des sols pour 2050.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cet objectif, la législation précise : « *qu'une commune qui est couverte par un PLU arrêté ou approuvé avant le 22 Août 2026 ne peut être privée d'une surface minimale de consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers pour la période 2021-2031. Cette surface minimale est fixée à un hectare.* »

Monsieur le Maire détaille la stratégie débattue lors des ateliers de travail du PLUiH, qui consiste à s'appuyer sur cette notion de garantie rurale mutualisée et permettre ainsi de revendiquer collectivement le droit à 20 ha (soit 1 ha X 20 communes) de consommation foncière.

En effet, sans la mise en œuvre de cette faculté, le territoire du pays de Tarascon ne disposerait que de 4,5 ha de possibilités de développement urbain (*habitat, économie, infrastructures*) rendant difficile voire impossible un projet de PLUiH ambitieux et viable compte tenu des besoins, enjeux et particularités du territoire.

En conséquence, la Communauté des Communes revendique l'application de la garantie rurale mutualisée afin que les Communes de son territoire bénéficient d'une enveloppe globale minimale de 20 hectares pour leur permettre de répondre au mieux à leurs besoins justifiés de consommation foncière, en s'affranchissant des consommations individuelles (à l'échelle communale) d'espaces intervenues depuis 2021.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

ETAT CIVIL

MARIAGE



MALHEIRO Daniel & DURAND Stéphanie 08 Juin 2024
CORREIA Mikaël & FARGUES Mathilde 15 Juin 2024
CARBONNE Nicolas & BEZOLD Marine 07 Décembre 2024



PACS

DA SILVA Jean Michel & COUTANCEAU Virginie 15 Octobre 2024



PARRAINAGE CIVIL

PAPILLON Hélyos 05 Octobre 2024

DECES



PAULY Georges 15 Juillet 2024
BACCOU Maurice 16 Juillet 2024
BRULEFERT (ALASIA) Danielle 21 Août 2024
SAËZ Béatry 24 Août 2024
COSSAIS Gérard 8 Septembre 2024
RUFFIÉ Jean Louis 17 Septembre 2024
SOULA (CARBONNE) Anne-Marie 20 Novembre 2024

IN MEMORIAM Gérard COSSAIS



L'ensemble du Conseil Municipal a été très peiné d'apprendre la disparition brutale de Monsieur Gérard COSSAIS

Gérard fut un pilier du Conseil Municipal de 2002 à 2014.

Durant toute cette période, Conseiller Municipal puis Adjoint, il s'est occupé plus particulièrement de la Régie Municipale d'Electricité ainsi que de multiples chantiers particuliers : centrale hydroélectrique, adduction d'eau potable, extinction de l'éclairage public, ...

Gérard, était un homme qui savait tout faire, sincère, serviable et engagé qui a grandement œuvré à l'amélioration de notre cadre de vie.

A son épouse, ses enfants, sa famille, nous présentons nos plus sincères condoléances.

PERMIS DE CONSTRUIRE

THERY Arthur 12 Route de Foix Extension Maison + Garage

APOLINARIO Roseline 50 Route de Tarascon Maison Individuelle

CAMPAGNE ADRESSAGE – NUMEROTATION HABITATIONS

Suite au déploiement des plaques de rue, la Mairie va organiser la numérotation normatisée des habitations.

En cours d'année, les employés municipaux passeront chez vous pour leur mise en place. Dans la mesure du possible, elles seront posées sur les boîtes aux lettres.

POINT TRAVAUX ECOLE

Les travaux de l'école sont aujourd'hui terminés :

- Mise en place d'un portail d'entrée automatisé ;
- Création d'une rampe d'accessibilité ;
- Chauffage - Clim réversible installée dans toutes les classes ;
- Remplacement des Menuiseries ;
- Réfection de l'électricité ;
- Isolation thermique de l'ensemble du bâtiment ;
- Création de Salles de classe et d'activités à l'étage et sanitaires ;
- Peinture de l'ensemble ;
- Aménagement Cantine (sol et isolation) ;
- Enlèvement de l'Algéco (ancien ALAE).



Dépenses				Recettes			
		HT	TTC		HT	TTC	
Lot n°1	Démolition	27 416,00 €	32 899,20 €	Fonds verts	97 000,00 €		
Lot n°2	Menuiserie Ext.	22 310,29 €	26 772,35 €	FDAL	31 000,00 €		
Lot n°3	Menuiserie Int.	30 017,00 €	36 020,40 €	FDAL	4 800,00 €		
Lot n°4	Cloisons, Isolation	30 203,30 €	36 243,96 €	FRI	20 000,00 €		
Lot n°5	Peintures	39 042,00 €	46 850,40 €	FDAL	3 000,00 €		
Lot n°6	Plomberie	14 418,37 €	17 302,04 €	Sous Total			158 000,00 €
Lot n°7	Électricité	35 595,06 €	42 714,07 €	FCTVA dans 2 ans			30 000,00 €
	Maître d'Œuvre	20 000,00 €	24 000,00 €	TOTAL			188 800,00 €
	ACDC	1 850,00 €	2 220,00 €	soit 71% du coût total de la rénovation			
				AUTOFINANCEMENT			79 222,42 €
TOTAL DEP.		220 852,02 €					
TVA 20%		44 170,40 €	265 022,42 €	TOTAL RECETTES			265 022,42 €

LES ASSOCIATIONS ARIGNACOISES vous proposent :

FOYER RURAL

Au local de l'association route des carrières :

Activité	Horaire	Contact	Téléphone
Encadrement	lundi de 14 à 17h	Mme Garaude	06 33 04 09 38
Cartonnage	mardi de 14 à 17h	Mme Germa	06 71 34 89 52
Patchwork	jeudi de 14h à 17h	Mme Commanay	06 12 83 69 03
Aquarelle	vendredi de 14 à 17h	Mr Vieubled	06 24 04 86 32
Aquarelle initiation	mardi sur inscription	Mr Vieubled	06 24 04 86 32
Café diabète	mardi permanence de 10 à 12h mercredi sur rendez-vous	Mme Porta	07 84 54 57 80
YOGA (à l'étage de la salle des fêtes)	lundi de 20h30 à 22h	Mr Loubet	06 83 36 66 53

ASSOCIATION PATE A CHOU-FLEUR

Fleurissement du village, secrétaire Mme Tilmon - tel 06 80 21 77 00

- Le jeudi de 9h à 12h suivi d'un repas partagé au local associatif

BOXE (salle des fêtes)

- Le lundi de 18h30 à 20h30 Mr Sanchez tel 06 50 73 10 76

ZENQIQONG puis TAI JI CHUAN (salle de fêtes)

- Le mardi de 16h à 17h45 et de 17h45 à 19h30
Mr Diguglielmo tel 06 44 86 81 00

PENA FLAMENCA initiation au Flamenco (salle des fêtes)

- Le mercredi de 19h à 21h Mme Tondo tel 07 77 88 75 09

PILATE (salle des fêtes)

- Le jeudi à 18h30 Mme Nobre tel 06 18 32 58 74

CHORALE (salle des fêtes)

- Le mardi et le vendredi de 15 à 17h Mme Prosper tel 05 61 05 66 18

PNNS (programme national nutrition santé gratuit)

Activités physiques adaptées et conseil sur l'alimentation

- Renseignements auprès de Mr Chourreau tel 07 78 40 99 29

LA JOYEUSE PETANQUE ARIGNACOISE

- Terrain de boules zone le Beal Tous les après midi

Le nouveau siège
de la Communauté de communes.



« Le chantier du nouveau siège de la Communauté de communes du Pays de Tarascon arrive à son terme. A l'heure où certains services publics de proximité s'éloignent ou disparaissent, nous avons fait le choix d'ancrer votre collectivité au cœur du territoire. Nos actions seront dorénavant mises en oeuvre depuis ces nouveaux bureaux. En 2025, nous poursuivrons nos missions, dans de meilleures conditions d'accueil et de travail, pour le public et pour nos agents.»

Philippe PUJOL,
Président.

RETOUR SUR 2024

France services : plus de 6000 accompagnements en 2024



La compétence «France services» est intercommunale depuis 2021. Avec plus de 10 partenaires institutionnels, le champ d'intervention est vaste. Les demandes les plus courantes concernent la CARSAT (retraites), la DGFIP (impôts), l'ANCT (cartes grises, permis de conduire) et la CPAM (création de compte AMELI, demandes de carte vitale, carte européenne). A partir du 8 janvier 2025, France services intégrera le nouveau siège de la Communauté de communes.

Habitats inclusifs : permis de construire déposé

Dans le cadre de son Contrat Local de Santé, la Communauté de communes travaille à la réalisation d'habitats inclusifs, permettant aux personnes fragilisées et à leurs aidants familiaux, de vivre avec et comme les autres. Les habitants sont locataires de leur logement et partagent des activités au sein d'une salle commune. C'est un lieu de vie ouvert sur l'extérieur, idéalement situé près des commodités et des commerces.



Un opérateur public (ALOGEA) a été mandaté pour mener un projet de 12 logements sur Quié, qui intégrera le nouveau quartier du Part de Quié. A Mercus, le permis de construire de 5 logements avenue Irène Joliot Curie est déposé.

PLUi-H :

L'année 2024 a été consacrée au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le «projet politique» du PLUi-H. En décembre, quatre réunions publiques ont permis d'échanger avec la population sur cette feuille de route. En 2025, ces orientations seront déclinées en pièces réglementaires : zonage, règlement d'urbanisme, orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et programme d'orientations et d'actions (POA).



ZAE de Prat Long

Après l'inauguration d'Acrosys (spécialiste des travaux en hauteur) en juin 2024, RL Cuisine vient d'inaugurer son nouveau magasin sur la ZAE de Prat Long. Mylène et Régis Lacassin, cuisinistes, élargissent leur activité avec la vente de mobilier.

Plusieurs autres projets sont en cours dont l'installation d'un centre de dialyse, d'une clinique vétérinaire et d'une entreprise de transport.



Feu vert pour la gendarmerie à Quié

Un courrier du Ministre de l'Intérieur est venu confirmer la construction de la nouvelle gendarmerie à Quié.

Une bonne nouvelle pour les militaires, leurs familles et pour la population. Cette brigade du Pays de Tarascon qui rayonne de la Vallée du Vicdessos jusqu'au Pays de Foix avait besoin d'être consolidée et dotée de nouveaux moyens.

Piscine de Tarascon : une étude en cours



Suite à un incendie, la piscine de Tarascon est fermée depuis plus de quatre ans et sans perspective de réouverture par la commune.

Devant cette situation, la Communauté de communes a accepté de mener une étude afin d'évaluer les conditions techniques et financières de sa réhabilitation mais aussi de sa gestion dans l'éventualité d'un transfert de compétence de la Commune vers la Communauté de communes.



www.cc-paysdetarascon.fr - retrouvez nous sur : facebook - intramuros

NOUVELLE ADRESSE
16 PLACE JEAN-JAURÈS - 09400 TARASCON/ARIÈGE

Ouverture au public du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h
Tél : 05 34 09 86 30 mail : contact@cc-paysdetarascon.fr



A l'occasion de la nouvelle année,

*Le Maire,
Le Conseil Municipal,
Les Associations*

*Vous invitent
à la*

Cérémonie des vœux

*Samedi 25 Janvier 2025,
à partir de 18h30,
à la Salle des fêtes*

RAPPEL

CARTE SERVICES SMECTOM

Depuis le 1^{er} janvier 2025, vous disposez d'une carte obligatoire pour utiliser les services du Smectom :
accès déchetterie et ouverture de bacs collectifs.

Pensez à créer votre compte en ligne sur le site du SMECTOM !

Renseignements au 05 61 68 02 02 ou www.smectom.fr

ARIGNAC

